

à
Le

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale,
Vincent Peillon,
Ministère de l'éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Monsieur le Ministre,

Le *Collectif Prouvènço*, association de défense et de promotion de la langue et de la culture provençales, a appelé les associations de culture, de tradition provençales, et les élus concernés, à se joindre à son conseil d'administration extraordinaire **samedi 15 décembre 2012 à Maillane**.

Suite à l'**appel de Maillane**, je demande, avec le *Collectif Prouvènço* :

1 • la reconnaissance du provençal comme langue de France.

Cette langue provençale est définie par :

- son nom
- son orthographe mistralienne qui, depuis bientôt deux siècles, permet de l'écrire de façon simple et cohérente
- l'existence d'une littérature qui ne s'est toujours considérée que comme Provençale.

2 • l'abrogation de la graphie dite « classique » (ou occitane) en Provence (en particulier au sein de l'Éducation Nationale)

L'emploi de la graphie occitane ne correspond ni à la tradition des principaux écrivains, ni à l'usage courant de la majorité des provençaux, ni aux choix pédagogiques de la plupart des enseignants, ne saurait être présentée comme légitime par toute instance culturelle et informationnelle respectueuse de l'identité librement choisie par les locuteurs eux-mêmes.

3 • l'exception culturelle provençale

4 • l'admission de l'Observatoire de la Langue et de la Culture Provençales comme référent en Provence pour la langue, la culture et les traditions provençales

5 • l'abandon de l'acronyme PACA au profit du nom originel de notre Région : Provence.

6 • la reconnaissance officielle par la Région Provence de la langue provençale mistralienne comme langue authentique de la Provence (exception faite du Comté de Nice)

7 • la prise en compte d'une zone linguistique correspondant à la réalité historique de la langue provençale (Région Provence, Drôme Provençale, Petite Camargue et Gardounenco, Vallées provençales d'Italie).

Il est essentiel que le provençal soit véritablement reconnu, ainsi que notre culture et nos traditions.

Souhaitant que vous fassiez tout ce qui est en votre pouvoir pour que les 7 points précédents soient respectés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

NOM :PRÉNOM :

FONCTION :

ASSOCIATION :

ADRESSE POSTALE :

.....

SIGNATURE

à
Le

Madame la Ministre de la culture
Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois,
75033 PARIS CEDEX 01

Madame le Ministre,

Le *Collectif Prouvènço*, association de défense et de promotion de la langue et de la culture provençales, a appelé les associations de culture, de tradition provençales, et les élus concernés, à se joindre à son conseil d'administration extraordinaire **samedi 15 décembre 2012 à Maillane**.

Suite à l'appel de Maillane, je demande, avec le *Collectif Prouvènço* :

1 • la reconnaissance du provençal comme langue de France.

Cette langue provençale est définie par :

- son nom
- son orthographe mistralienne qui, depuis bientôt deux siècles, permet de l'écrire de façon simple et cohérente
- l'existence d'une littérature qui ne s'est toujours considérée que comme Provençale.

2 • l'abrogation de la graphie dite « classique » (ou occitane) en Provence (en particulier au sein de l'Éducation Nationale)

L'emploi de la graphie occitane ne correspond ni à la tradition des principaux écrivains, ni à l'usage courant de la majorité des provençaux, ni aux choix pédagogiques de la plupart des enseignants, ne saurait être présentée comme légitime par toute instance culturelle et informationnelle respectueuse de l'identité librement choisie par les locuteurs eux-mêmes.

3 • l'exception culturelle provençale

4 • l'admission de l'Observatoire de la Langue et de la Culture Provençales comme référent en Provence pour la langue, la culture et les traditions provençales

5 • l'abandon de l'acronyme PACA au profit du nom originel de notre Région : Provence.

6 • la reconnaissance officielle par la Région Provence de la langue provençale mistralienne comme langue authentique de la Provence (exception faite du Comté de Nice)

7 • la prise en compte d'une zone linguistique correspondant à la réalité historique de la langue provençale (Région Provence, Drôme Provençale, Petite Camargue et Gardounenco, Vallées provençales d'Italie).

Il est essentiel que le provençal soit véritablement reconnu, ainsi que notre culture et nos traditions.

Souhaitant que vous fassiez tout ce qui est en votre pouvoir pour que les 7 points précédents soient respectés, je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

ASSOCIATION :

ADRESSE POSTALE :

.....

SIGNATURE

à
Le

Monsieur Bernard Dubreuil
Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille
Rectorat
1, Place Lucien Paye
13100 AIX EN PROVENCE

Monsieur le Recteur,

Le *Collectif Prouvènço*, association de défense et de promotion de la langue et de la culture provençales, a appelé les associations de culture, de tradition provençales, et les élus concernés, à se joindre à son conseil d'administration extraordinaire **samedi 15 décembre 2012 à Maillane**.

Suite à l'**appel de Maillane**, je demande, avec le *Collectif Prouvènço* :

1 • la reconnaissance du provençal comme langue de France.

Cette langue provençale est définie par :

- son nom
- son orthographe mistralienne qui, depuis bientôt deux siècles, permet de l'écrire de façon simple et cohérente
- l'existence d'une littérature qui ne s'est toujours considérée que comme Provençale.

2 • l'abrogation de la graphie dite « classique » (ou occitane) en Provence (en particulier au sein de l'Éducation Nationale)

L'emploi de la graphie occitane ne correspond ni à la tradition des principaux écrivains, ni à l'usage courant de la majorité des provençaux, ni aux choix pédagogiques de la plupart des enseignants, ne saurait être présentée comme légitime par toute instance culturelle et informationnelle respectueuse de l'identité librement choisie par les locuteurs eux-mêmes.

3 • l'exception culturelle provençale

4 • l'admission de l'Observatoire de la Langue et de la Culture Provençales comme référent en Provence pour la langue, la culture et les traditions provençales

5 • l'abandon de l'acronyme PACA au profit du nom originel de notre Région : Provence.

6 • la reconnaissance officielle par la Région Provence de la langue provençale mistralienne comme langue authentique de la Provence (exception faite du Comté de Nice)

7 • la prise en compte d'une zone linguistique correspondant à la réalité historique de la langue provençale (Région Provence, Drôme Provençale, Petite Camargue et Gardounenco, Vallées provençales d'Italie).

Il est essentiel que le provençal soit véritablement reconnu, ainsi que notre culture et nos traditions.

Souhaitant que vous fassiez tout ce qui est en votre pouvoir pour que les 7 points précédents soient respectés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations distinguées.

NOM : **PRÉNOM :**

FONCTION :

ASSOCIATION :

ADRESSE POSTALE :

.....

SIGNATURE

à
Le

Madame Claire Lovisi
Recteur de l'Académie de Nice
Rectorat, avenue Cap de Croix
06181 NICE Cedex 2

Madame le Recteur,

Le *Collectif Prouvènço*, association de défense et de promotion de la langue et de la culture provençales, a appelé les associations de culture, de tradition provençales, et les élus concernés, à se joindre à son conseil d'administration extraordinaire **samedi 15 décembre 2012 à Maillane**.

Suite à l'**appel de Maillane**, je demande, avec le *Collectif Prouvènço* :

1 • la reconnaissance du provençal comme langue de France.

Cette langue provençale est définie par :

- son nom
- son orthographe mistralienne qui, depuis bientôt deux siècles, permet de l'écrire de façon simple et cohérente
- l'existence d'une littérature qui ne s'est toujours considérée que comme Provençale.

2 • l'abrogation de la graphie dite « classique » (ou occitane) en Provence (en particulier au sein de l'Éducation Nationale)

L'emploi de la graphie occitane ne correspond ni à la tradition des principaux écrivains, ni à l'usage courant de la majorité des provençaux, ni aux choix pédagogiques de la plupart des enseignants, ne saurait être présentée comme légitime par toute instance culturelle et informationnelle respectueuse de l'identité librement choisie par les locuteurs eux-mêmes.

3 • l'exception culturelle provençale

4 • l'admission de l'Observatoire de la Langue et de la Culture Provençales comme référent en Provence pour la langue, la culture et les traditions provençales

5 • l'abandon de l'acronyme PACA au profit du nom originel de notre Région : Provence.

6 • la reconnaissance officielle par la Région Provence de la langue provençale mistralienne comme langue authentique de la Provence (exception faite du Comté de Nice)

7 • la prise en compte d'une zone linguistique correspondant à la réalité historique de la langue provençale (Région Provence, Drôme Provençale, Petite Camargue et Gardounenco, Vallées provençales d'Italie).

Il est essentiel que le provençal soit véritablement reconnu, ainsi que notre culture et nos traditions.

Souhaitant que vous fassiez tout ce qui est en votre pouvoir pour que les 7 points précédents soient respectés, je vous prie d'agréer, Madame le Recteur, l'expression de mes salutations distinguées.

NOM : **PRÉNOM :**

FONCTION :

ASSOCIATION :

ADRESSE POSTALE :

.....

SIGNATURE

à
Le

Monsieur le Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Michel Vauzelle
Hôtel de Région
27 Place Jules Guesde
13481 MARSEILLE CEDEX 20

Monsieur le Président de la Région Provence,

Le *Collectif Prouvènço*, association de défense et de promotion de la langue et de la culture provençales, a appelé les associations de culture, de tradition provençales, et les élus concernés, à se joindre à son conseil d'administration extraordinaire **samedi 15 décembre 2012 à Maillane**.

Suite à l'appel de Maillane, je demande, avec le *Collectif Prouvènço* :

1 • la reconnaissance du provençal comme langue de France.

Cette langue provençale est définie par :

- son nom
- son orthographe mistralienne qui, depuis bientôt deux siècles, permet de l'écrire de façon simple et cohérente
- l'existence d'une littérature qui ne s'est toujours considérée que comme Provençale.

2 • l'abrogation de la graphie dite « classique » (ou occitane) en Provence (en particulier au sein de l'Éducation Nationale)

L'emploi de la graphie occitane ne correspond ni à la tradition des principaux écrivains, ni à l'usage courant de la majorité des provençaux, ni aux choix pédagogiques de la plupart des enseignants, ne saurait être présentée comme légitime par toute instance culturelle et informationnelle respectueuse de l'identité librement choisie par les locuteurs eux-mêmes.

3 • l'exception culturelle provençale

4 • l'admission de l'Observatoire de la Langue et de la Culture Provençales comme référent en Provence pour la langue, la culture et les traditions provençales

5 • l'abandon de l'acronyme PACA au profit du nom originel de notre Région : Provence.

6 • la reconnaissance officielle par la Région Provence de la langue provençale mistralienne comme langue authentique de la Provence (exception faite du Comté de Nice)

7 • la prise en compte d'une zone linguistique correspondant à la réalité historique de la langue provençale (Région Provence, Drôme Provençale, Petite Camargue et Gardounenco, Vallées provençales d'Italie).

Il est essentiel que le provençal soit véritablement reconnu, ainsi que notre culture et nos traditions.

Souhaitant que vous fassiez tout ce qui est en votre pouvoir pour que les 7 points précédents soient respectés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

NOM : **PRÉNOM :**

FONCTION :

ASSOCIATION :

ADRESSE POSTALE :

.....

SIGNATURE

à
Le

Mme Françoise Moulin Civil
Rectrice de l'Académie de Lyon,
Rectorat,
92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon Cedex 07

Madame la Rectrice de l'Académie de Lyon,

Le *Collectif Prouvènço*, association de défense et de promotion de la langue et de la culture provençales, a appelé les associations de culture, de tradition provençales, et les élus concernés, à se joindre à son conseil d'administration extraordinaire **samedi 15 décembre 2012 à Maillane**.

Suite à l'**appel de Maillane**, je demande, avec le *Collectif Prouvènço* :

1 • la reconnaissance du provençal comme langue de France.

Cette langue provençale est définie par :

- son nom
- son orthographe mistralienne qui, depuis bientôt deux siècles, permet de l'écrire de façon simple et cohérente
- l'existence d'une littérature qui ne s'est toujours considérée que comme Provençale.

2 • l'abrogation de la graphie dite « classique » (ou occitane) en Provence (en particulier au sein de l'Éducation Nationale)

L'emploi de la graphie occitane ne correspond ni à la tradition des principaux écrivains, ni à l'usage courant de la majorité des provençaux, ni aux choix pédagogiques de la plupart des enseignants, ne saurait être présentée comme légitime par toute instance culturelle et informationnelle respectueuse de l'identité librement choisie par les locuteurs eux-mêmes.

3 • l'exception culturelle provençale

4 • l'admission de l'Observatoire de la Langue et de la Culture Provençales comme référent en Provence pour la langue, la culture et les traditions provençales

5 • l'abandon de l'acronyme PACA au profit du nom originel de notre Région : Provence.

6 • la reconnaissance officielle par la Région Provence de la langue provençale mistralienne comme langue authentique de la Provence (exception faite du Comté de Nice)

7 • la prise en compte d'une zone linguistique correspondant à la réalité historique de la langue provençale (Région Provence, Drôme Provençale, Petite Camargue et Gardounenco, Vallées provençales d'Italie).

Il est essentiel que le provençal soit véritablement reconnu, ainsi que notre culture et nos traditions.

Souhaitant que vous fassiez tout ce qui est en votre pouvoir pour que les 7 points précédents soient respectés, je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes salutations distinguées.

NOM : **PRÉNOM :**

FONCTION :

ASSOCIATION :

ADRESSE POSTALE :

.....

SIGNATURE

à
Le

Monsieur Christian Philip,
Recteur de l'Académie de Montpellier,
Rectorat,
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier Cedex 2

Monsieur le Recteur de l'Académie de Montpellier,

Le *Collectif Prouvènço*, association de défense et de promotion de la langue et de la culture provençales, a appelé les associations de culture, de tradition provençales, et les élus concernés, à se joindre à son conseil d'administration extraordinaire **samedi 15 décembre 2012 à Maillane**.

Suite à l'appel de Maillane, je demande, avec le *Collectif Prouvènço* :

1 • la reconnaissance du provençal comme langue de France.

Cette langue provençale est définie par :

- son nom
- son orthographe mistralienne qui, depuis bientôt deux siècles, permet de l'écrire de façon simple et cohérente
- l'existence d'une littérature qui ne s'est toujours considérée que comme Provençale.

2 • l'abrogation de la graphie dite « classique » (ou occitane) en Provence (en particulier au sein de l'Éducation Nationale)

L'emploi de la graphie occitane ne correspond ni à la tradition des principaux écrivains, ni à l'usage courant de la majorité des provençaux, ni aux choix pédagogiques de la plupart des enseignants, ne saurait être présentée comme légitime par toute instance culturelle et informationnelle respectueuse de l'identité librement choisie par les locuteurs eux-mêmes.

3 • l'exception culturelle provençale

4 • l'admission de l'Observatoire de la Langue et de la Culture Provençales comme référent en Provence pour la langue, la culture et les traditions provençales

5 • l'abandon de l'acronyme PACA au profit du nom originel de notre Région : Provence.

6 • la reconnaissance officielle par la Région Provence de la langue provençale mistralienne comme langue authentique de la Provence (exception faite du Comté de Nice)

7 • la prise en compte d'une zone linguistique correspondant à la réalité historique de la langue provençale (Région Provence, Drôme Provençale, Petite Camargue et Gardounenco, Vallées provençales d'Italie).

Il est essentiel que le provençal soit véritablement reconnu, ainsi que notre culture et nos traditions.

Souhaitant que vous fassiez tout ce qui est en votre pouvoir pour que les 7 points précédents soient respectés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations distinguées.

NOM : **PRÉNOM :**

FONCTION :

ASSOCIATION :

ADRESSE POSTALE :

.....

SIGNATURE